



N° 75F0002MIF au catalogue — N° 002

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-76169-3

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

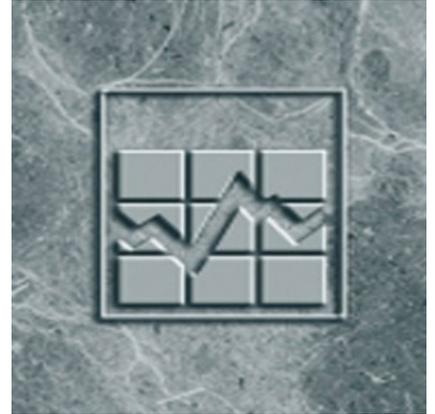
Les seuils de faible revenu de 1994 à 2003 et les mesures de faible revenu de 1992 à 2001

par la Division de la statistique du revenu

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355

Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Veillez communiquer avec les Services à la clientèle, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 75F0002MIF2004002 au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Les seuils de faible revenu de 1994 à 2003 et les mesures de faible revenu de 1992 à 2001

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2004

No 75F0002MIF2004002 au catalogue

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-76169-3

Périodicité : Irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	5
Introduction	6
Les seuils de faible revenu	6
Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu?	7
Nouvelle année de base pour les seuils de faible revenu.....	8
Mise à jour des seuils de faible revenu sans changement de l'année de base	10
Seuils de faible revenu après impôt	11
Différences dans les taux après impôt et avant impôt	12
Les mesures de faible revenu.....	12
Ajustement pour la taille de la famille.....	13
Comment calcule-t-on les mesures de faible revenu?	14
Les mesures de faible revenu après impôt	14
Tableaux : seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 après impôt.....	15
Tableaux : seuils de faible revenu (Base 1992) 1994 à 2003 avant impôt.....	21
Tableaux : mesures de faible revenu après impôt, 1992 à 2001	27
Tableaux mesures de faible revenu avant impôt 1992 à 2001.....	32
À propos de la pauvreté et du faible revenu	37
Bibliographie	39

Résumé

Depuis plus de 30 ans, Statistique Canada publie des données sur le faible revenu des Canadiens. Par le passé les différentes mesures faisaient l'objet de deux publications distinctes : Seuils de faible revenu (13-551-XPB) et Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt (13F0019-XPB). Dorénavant, tous ces seuils seront publiés ensemble au sein de la présente publication.

En plus des différents seuils, on trouvera dans cette nouvelle publication une description détaillée de la méthodologie employée afin d'établir ces seuils. Il y sera aussi expliqué comment sont définies les années de base, de même que la méthode employée pour la mise à jour des seuils à l'aide de l'Indice des prix à la consommation.

Introduction

Depuis plus de 30 ans, Statistique Canada publie des données sur le faible revenu des Canadiens. À l'origine, une seule mesure était publiée, soit les seuils de faible revenu (SFR). Par la suite, on publia également les seuils de faible revenu après impôt, mais puisqu'ils étaient publiés plus tard, peu d'attention leur furent accordés. Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, le Bureau publia à partir du début des années 1990 les mesures de faible revenu avant et après impôt (MFR). Par le passé ces différentes mesures faisaient l'objet de deux publications distinctes : Seuils de faible revenu (13-551-XPB) et Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt (13F0019-XPB). Dorénavant, tous ces seuils seront publiés ensemble au sein de la présente publication.

En plus des différents seuils, on trouvera dans cette nouvelle publication une description détaillée de la méthodologie employée afin d'établir ces seuils. Il y sera aussi expliqué comment sont définies les années de base, de même que la méthode employée pour la mise à jour des seuils à l'aide de l'Indice des prix à la consommation.

Les quatre mesures du faible revenu produites par Statistique Canada donnent des seuils différents et par le fait même des taux différents, ce qui peut être déroutant pour l'utilisateur. Et cela, sans compter que de nombreux organismes, groupes ou médias ont tendance à utiliser l'un ou l'autre de ces seuils comme mesure de la pauvreté au Canada, ce qui va à l'encontre de ce que préconise Statistique Canada (voir à ce sujet la note «À propos de la pauvreté et du faible revenu » reproduite en annexe au présent document). Ni les seuils de faible revenu ni les mesures de faible revenu n'ont été développés dans la perspective de mesurer la pauvreté, ils visent tout au plus à rendre compte dans quelle mesure certains Canadiens sont dans une situation moins confortable économiquement que d'autres. Étant donné qu'une définition de ce qu'est une situation de précarité économique est loin de faire l'unanimité (tout comme le serait une définition de la pauvreté), Statistique Canada a décidé de mesurer la chose de plusieurs manières, d'où les quatre différentes mesures.

Bien qu'exprimant différemment le faible revenu des individus et des familles, ces mesures ont toutes en commun d'être des mesures relatives du faible revenu. Les seuils de faible revenu sont des mesures relatives dans le sens où à chaque fois que l'on redéfinit une nouvelle base, on change ce qui entre dans le calcul du seuil afin de refléter les nouvelles habitudes de dépense des Canadiens. Toutefois, si l'on compare des SFR dans une même base, nous avons une mesure quasi absolue ou à tout le moins stable dans le temps. Par contre, les mesures de faible revenu sont, quant à elles, toujours relatives puisqu'elles se fondent sur le revenu médian et que celui-ci varie d'année en année. Elles constituent néanmoins toutes deux des indicateurs, certes imparfaits, d'une forme ou d'une autre de difficultés économiques.

Les seuils de faible revenu

Les seuils de faible revenu servent à distinguer les unités familiales qui sont à «faible revenu» des «autres» groupes. Une unité familiale est considérée à faible revenu lorsque son revenu est inférieur à la valeur du seuil correspondant à sa taille d'unité familiale et à la taille de sa communauté. Toute famille ayant un revenu égal ou supérieur au seuil de faible revenu est considérée dans la catégorie «autre».

Les SFR sont établis selon la proportion du revenu annuel que les familles consacrent à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Périodiquement, on adopte une nouvelle année de base pour les SFR; autrement dit, ceux-ci sont mis à jour de manière à correspondre aux derniers renseignements disponibles sur les dépenses des familles.

À l'heure actuelle, Statistique Canada se sert des SFR établis en fonction des données sur les dépenses des familles de 1992. Chaque année, les SFR sont mis à jour afin de tenir compte de l'inflation à partir de l'Indice des prix à la consommation (IPC). Les nouvelles habitudes de dépense depuis 1992 ne sont donc pas reflétées dans les SFR ni dans les taux de faible revenu connexes, mais les changements dans les prix le sont.

Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu?

Un seuil de faible revenu est un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne. Quand on a établi cette mesure la première fois à partir des données de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1959, la famille moyenne consacrait 50 % de son revenu avant impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement. On a ajouté 20 points à ce pourcentage en prétendant qu'une famille qui consacrait 70 % de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement serait dans une «situation difficile». Ce seuil de 70 % a été par la suite converti en un ensemble de seuils de faible revenu variant selon la taille de la famille et la taille de la communauté.

Depuis l'introduction des SFR, le revenu familial a augmenté et la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement a diminué. Puisque les seuils sont établis en fonction des dépenses d'une famille moyenne, on a dû les remettre à jour périodiquement, autrement dit, les recalculer pour qu'ils correspondent davantage aux habitudes actuelles de dépense. La dernière année de base pour les SFR correspond à l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992. Selon les résultats de l'EDF de 1992, la famille moyenne consacre 44 % de son revenu après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement.

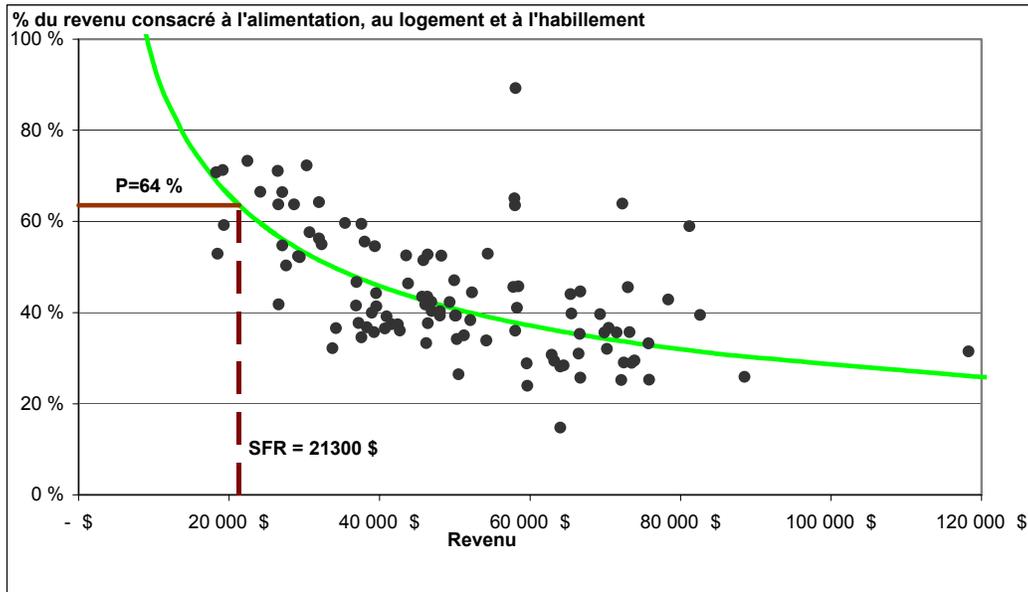
Le Graphique 1 illustre la façon dont est calculé un SFR à partir de l'exemple d'une famille de quatre personnes qui vit dans une zone urbaine de 30 000 à 99 000 habitants. La droite de 64 % représente la proportion moyenne du revenu après impôt que toutes les familles (indépendamment de la taille) consacrent à l'alimentation, au logement et à l'habillement en 1992, en plus de la marge de 20 points de pourcentage. Les points sur le diagramme montrent la proportion réelle observée du revenu que les familles de quatre personnes dans les villes intermédiaires consacrent aux nécessités, selon l'EDF de 1992. Une droite de régression est calculée à partir de la relation entre le revenu et les dépenses. L'intersection entre le point correspondant à 64 % et cette droite de régression correspond grosso modo à un revenu de 21 300\$.

Ce processus est répété pour les sept différentes tailles de familles¹ et les cinq différentes tailles de communautés. C'est en combinant ceux-ci que l'on arrive à la matrice des 35 seuils. Cette opération est répétée deux fois; une fois pour les seuils avant impôt et une autre fois pour ceux après impôt.

¹ Il est à noter que lors du calcul des seuils de faible revenu, on ne fait pas de distinction selon les âges des membres des familles comme c'est le cas avec la mesure de faible revenu.

Graphique 1

Calcul d'un seuil de faible revenu après impôt



Nouvelle année de base pour les seuils de faible revenu

Depuis l'établissement des SFR, la proportion moyenne du revenu consacré à l'alimentation, au logement et à l'habillement a chuté considérablement. Périodiquement, on adopte une nouvelle année de base pour les SFR pour qu'ils reflètent les habitudes de dépense des familles moyennes pour s'alimenter, se loger et se vêtir. Outre la base 1992, les SFR ont également été établis selon l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1986, 1978, 1969 et 1959.

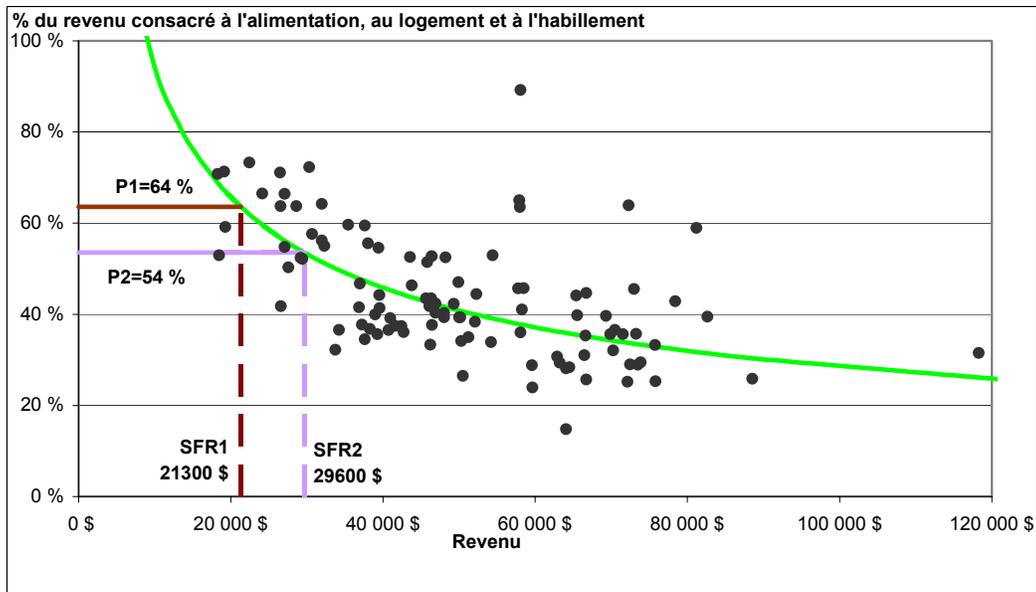
Toutes choses étant égales par ailleurs, lorsque le revenu moyen augmente et que la proportion du revenu consacrée aux nécessités diminue, les seuils de faible revenu sont à la hausse. Ce lien, qui souligne le fait que les SFR constituent une mesure relative du manque de revenu, est illustré au Graphique 2.

On peut interpréter le Graphique 2 comme suit. Supposons que la proportion du revenu consacrée aux nécessités est fixée à 44 %. Selon la méthode de calcul du SFR, 20 points de pourcentage sont ajoutés au chiffre de manière à ce que P1 égale 64 %. On obtient le SFR dans le Graphique 2 en suivant la droite du P1= 64 % jusqu'à la droite de régression tirée à travers les proportions réelles observées du revenu familial consacré aux nécessités (dans ce cas, les familles de quatre personnes dans les villes intermédiaires). Le SFR se situe autour de 21 300 \$.

Supposons maintenant que le revenu moyen augmente et que la proportion du revenu consacrée aux nécessités baisse à 34 %. (Un changement d'une telle ampleur devrait normalement se manifester graduellement au cours d'une longue période; on l'utilise ici seulement à des fins d'illustration). Comme auparavant, on ajoute 20 points de pourcentage et on obtient 54 %. Le SFR qui correspond à cette nouvelle proportion est d'environ 29 600 \$. Le SFR augmente parce que la proportion du revenu consacrée aux nécessités diminue. (En réalité, la situation est plus complexe parce que l'ensemble de la courbe est aussi susceptible de se déplacer. Mais, dans cet exemple, on s'en tient au principe.)

Graphique 2

Incidence sur le SFR d'une réduction dans la proportion du revenu consacré à l'alimentation, au logement et à l'habillement



Il n'est pas étonnant de constater qu'en regard de cette toile de fond, les SFR ont augmenté avec le temps. Cependant, lors du changement de l'année de base de 1986 à 1992, l'incidence sur les seuils est relativement faible. Au Tableau 1, on compare les SFR après impôt établis en fonction de la base de 1992 à ceux établis selon la base de 1986.

Tableau 1

Comparaison des SFR de 1997, base de 1992 vs base de 1986 (après impôt)

Ratio des SFR entre la base de 1992 et la base de 1986 après impôt					
Taille de la communauté					
Taille de l'unité familiale	Régions urbaines				
	Régions rurales	Moins de 30 000* habitants	30 000 à 99 999	99 999 habitants à 499 999	500 000 habitants et plus
1	1,07	1,05	1,03	1,02	1,04
2	0,96	0,95	0,93	0,92	0,93
3	0,94	0,92	0,91	0,90	0,91
4	0,99	0,98	0,96	0,95	0,97
5	1,02	1,00	0,99	0,98	0,99
6	1,06	1,04	1,02	1,01	1,03
7 et plus	1,09	1,07	1,05	1,04	1,06

*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Mise à jour des seuils de faible revenu sans changement de l'année de base

Les seuils de faible revenu sont mis à jour en appliquant simplement l'Indice des prix à la consommation de l'année courante au seuil de l'année de référence 1992². Soit la formule suivante :

$$\text{SFR}_a = \frac{\text{SFR}_b \times I_a}{I_b}$$

Où:

- **SFR_a** est le seuil pour l'année **a**;
- **SFR_b** est le seuil pour le SFR de l'année de base **b**;
- **I_a** est l'IPC pour l'année **a**;
- **I_b** est l'IPC pour le SFR de l'année de base **b**.

Avant 1998, les facteurs de l'IPC, base de 1981, ont été utilisés pour les révisions annuelles du SFR. En commençant avec les seuils de 1998, les facteurs de l'IPC, base de 1992, sont utilisés dans la méthode de mise à jour.

² Les seuils pour les années antérieures à 1999 étaient mis à jour en utilisant la différence entre l'IPC de l'année courante et celui de l'année. Soit la formule suivante :

$$\text{SFR}_a = \frac{\text{SFR}_{a-1} \times I_a}{I_{a-1}}$$

où:

- **SFR_a** est le seuil pour l'année **a**;
- **SFR_{a-1}** est le seuil pour l'année précédente **a-1**;
- **I_a** est l'IPC pour l'année **a**;
- **I_{a-1}** est l'IPC pour l'année précédente **a-1**.

Tableau 2**L'Indice des prix à la consommation (IPC), base de 1992**

Année	IPC	Année	IPC
1980	52,4	1992	100,0
1981	58,9	1993	101,8
1982	65,3	1994	102,0
1983	69,1	1995	104,2
1984	72,1	1996	105,9
1985	75,0	1997	107,6
1986	78,1	1998	108,6
1987	81,5	1999	110,5
1988	84,8	2000	113,5
1989	89,0	2001	116,4
1990	93,3	2002	119,0
1991	98,5	2003	122,3

Seuils de faible revenu après impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total – ou même le revenu du marché – dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Dans le passé, Statistique Canada a produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. Les taux de revenu total, appelés «taux avant impôt», étaient mieux connus surtout parce que le cycle de production de l'enquête les rendaient disponibles avant ceux des taux après impôt.

À compter de la publication des données de 1998, deux séries de taux sont disponibles simultanément. On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt et ce, pour deux raisons principales.

D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts gouvernementaux constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Une note au sujet du calcul des seuils de faible revenu avant impôt par rapport aux seuils après impôt : la dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts

payables, qui distingue les deux niveaux. On effectue plutôt le calcul total des seuils à deux reprises – à la fois sur une base avant impôt, puis après impôt.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Les seuils de faible revenu après impôt ainsi que les taux après impôt qui en résultent ont été publiés à partir de 1980. Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total «avant impôt». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR, est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en relativement meilleure position lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Les mesures de faible revenu

La mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian «ajusté», ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. L'ajustement en fonction de la taille et de la composition de la famille rend compte du fait que les besoins d'une famille augmentent à mesure que le nombre de membres croît. Ainsi, on s'entendra pour dire que les besoins seront plus élevés pour une famille de cinq personnes que pour une famille de deux. De la même manière, la MFR tient compte du fait qu'il en coûte plus cher pour faire vivre une famille comptant cinq adultes qu'une famille comptant deux adultes et trois enfants.

Les mesures de faible revenu (MFR) existent depuis 1991 et sont disponibles pour les années remontant à 1980. Dans ce rapport, les MFR de 1995 et ceux des années précédentes ont été produits à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Pour les années subséquentes, elles sont basées sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Comme on peut le constater au tableau 3, il n'y a qu'une différence d'environ 1 % entre les résultats des deux enquêtes au moment où les deux enquêtes se sont superposées et que l'EDTR était à son plein échantillon.

Tableau 3

Différence entre l'EDTR et l'EFC pour les MFR base de 1996 et de 1997 avant et après impôt

	EDTR	EFC	EDTR/EFC
Un adulte 1996 après impôt	10 776 \$	10 662 \$	1,011
Un adulte 1996 avant impôt	12 737 \$	12 652 \$	1,007
Un adulte 1997 après impôt	11 006 \$	10 864 \$	1,013
Un adulte 1997 avant impôt	13 013 \$	12 914 \$	1,008

Ajustement pour la taille de la famille

Quand on compare les revenus familiaux pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille de la famille. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille; il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu familial à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre d'unités familiales détaillées, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités familiales données, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre d'unités familiales détaillées dans les tableaux publiés.

On peut aussi ajuster le montant du revenu pour tenir compte de la taille de la famille, à des fins d'analyse seulement. Le principal défi de cette approche consiste à sélectionner un élément correcteur approprié. On peut prétendre, toutefois, qu'il vaut mieux ajuster dans une certaine mesure que de ne pas ajuster du tout.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire de diviser le revenu familial par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfant ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une «échelle d'équivalence» qui permet d'ajuster le revenu familial. L'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Elle ne suppose pas implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus vieille de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille âgés de 16 et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Par exemple, un couple sans enfant ou une famille monoparentale ne comptant qu'un enfant aura un facteur d'équivalence de 1,4. Une famille monoparentale comptant deux enfants aura un facteur d'équivalence de 1,8, et ainsi de suite.

Tableau 4**Échelle d'équivalence pour le calcul de la mesure de faible revenu**

Composition de la famille	Facteur d'équivalence
Un adulte	1,0
Deux adultes/ Un adulte, un enfant	1,4
Trois adultes	1,8
Deux adultes, un enfant/ Un adulte, deux enfants	1,7
Quatre adultes	2,2
Trois adultes, un enfant	2,1
Deux adultes, deux enfants/ Un adulte, trois enfants	2,0
Cinq adultes	2,6
Quatre adultes, un enfant	2,5
Trois adultes, deux enfants	2,4
Deux adultes, trois enfants/ Un adulte, quatre enfants	2,3
Six adultes	3,0
Cinq adultes, un enfant	2,9
Quatre adultes, deux enfants	2,8
Trois adultes, trois enfants	2,7
Deux adultes, quatre enfants/ Un adulte, cinq enfants	2,6

Comment calcule-t-on les mesures de faible revenu?

Pour calculer les MFR, il faut procéder comme suit :

- (i) Déterminer la «taille ajustée» de chaque famille (La première personne compte pour 1,0, la seconde compte pour 0,4 peut importe l'âge. Chaque adulte additionnel compte pour 0,4 et chaque enfant pour 0,3.);
- (ii) calculer pour chaque famille le «revenu familial ajusté» en divisant le revenu familial par la «taille ajustée de la famille»;
- (iii) déterminer le «revenu familial ajusté» médian qui constitue la ligne de démarcation entre deux catégories égales (50 %), selon que le revenu ajusté des familles est supérieur ou inférieur;
- (iv) la MFR pour une famille d'une personne, est 50 % du «revenu familial ajusté» médian et les MFR pour les autres types de famille équivalent à cette valeur multipliée par la «taille ajustée de la famille»;
- (v) répéter les mêmes calculs pour chaque année pour laquelle il faut établir des MFR.

Les mesures de faible revenu après impôt

Comme dans le cas des SFR, le calcul des différents seuils est fait indépendamment. Il n'existe pas de relation simple, tel un montant moyen d'impôt, afin de calculer les deux niveaux. Le calcul est fait à deux reprises, une fois pour les mesures après impôt et une fois autre pour les mesures avant impôt.

**Tableaux : seuils de faible revenu (base de 1992)
1994 à 2003 après impôt**

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 APRÈS IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1994					
1 personne	8 940	10 333	11 309	11 486	13 635
2 personnes	10 908	12 609	13 798	14 014	16 638
3 personnes	13 797	15 948	17 452	17 726	21 043
4 personnes	17 184	19 862	21 736	22 077	26 209
5 personnes	19 206	22 199	24 293	24 675	29 294
6 personnes	21 229	24 537	26 851	27 273	32 378
7 personnes ou plus	23 252	26 874	29 408	29 871	35 462
1995					
1 personne	9 136	10 560	11 557	11 738	13 934
2 personnes	11 148	12 886	14 101	14 322	17 003
3 personnes	14 100	16 298	17 835	18 115	21 505
4 personnes	17 561	20 298	22 213	22 562	26 785
5 personnes	19 628	22 687	24 827	25 217	29 937
6 personnes	21 695	25 076	27 441	27 872	33 089
7 personnes ou plus	23 763	27 464	30 054	30 527	36 241
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 APRÈS IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
1996					
1 personne	9 276	10 721	11 733	11 917	14 147
2 personnes	11 318	13 083	14 316	14 541	17 263
3 personnes	14 315	16 547	18 107	18 392	21 833
4 personnes	17 829	20 608	22 552	22 907	27 194
5 personnes	19 928	23 033	25 206	25 602	30 394
6 personnes	22 026	25 459	27 860	28 298	33 594
7 personnes ou plus	24 126	27 883	30 513	30 993	36 794
1997					
1 personne	9 426	10 894	11 923	12 110	14 376
2 personnes	11 501	13 294	14 547	14 776	17 542
3 personnes	14 546	16 814	18 400	18 689	22 186
4 personnes	18 117	20 941	22 916	23 277	27 633
5 personnes	20 250	23 405	25 613	26 016	30 885
6 personnes	22 382	25 870	28 310	28 755	34 137
7 personnes ou plus	24 516	28 333	31 006	31 494	37 388
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 APRÈS IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
1998					
1 personne	9 514	10 995	12 034	12 223	14 510
2 personnes	11 608	13 418	14 682	14 913	17 705
3 personnes	14 681	16 970	18 571	18 863	22 392
4 personnes	18 285	21 136	23 129	23 493	27 890
5 personnes	20 438	23 623	25 851	26 258	31 172
6 personnes	22 590	26 110	28 573	29 022	34 454
7 personnes ou plus	24 744	28 596	31 294	31 787	37 735
1999					
1 personne	9 684	11 194	12 250	12 442	14 771
2 personnes	11 817	13 659	14 947	15 182	18 024
3 personnes	14 946	17 276	18 905	19 202	22 796
4 personnes	18 615	21 517	23 546	23 916	28 392
5 personnes	20 806	24 048	26 317	26 730	31 733
6 personnes	22 997	26 580	29 087	29 544	35 075
7 personnes ou plus	25 188	29 111	31 857	32 359	38 416
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 APRÈS IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
2000					
1 personne	9 947	11 498	12 583	12 780	15 172
2 personnes	12 138	14 030	15 353	15 594	18 513
3 personnes	15 352	17 745	19 419	19 723	23 415
4 personnes	19 120	22 101	24 186	24 565	29 163
5 personnes	21 371	24 701	27 031	27 456	32 595
6 personnes	23 622	27 301	29 877	30 346	36 027
7 personnes ou plus	25 872	29 902	32 722	33 237	39 459
2001					
1 personne	10 201	11 791	12 904	13 107	15 559
2 personnes	12 448	14 388	15 745	15 992	18 986
3 personnes	15 744	18 198	19 915	20 227	24 013
4 personnes	19 609	22 665	24 804	25 192	29 908
5 personnes	21 917	25 332	27 722	28 157	33 428
6 personnes	24 225	27 999	30 640	31 122	36 948
7 personnes ou plus	26 533	30 666	33 558	34 087	40 468
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1992 à 2001 APRÈS IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
2002					
1 personne	10 429	12 055	13 192	13 399	15 907
2 personnes	12 726	14 710	16 097	16 349	19 410
3 personnes	16 096	18 604	20 360	20 679	24 550
4 personnes	20 047	23 172	25 358	25 755	30 576
5 personnes	22 407	25 898	28 341	28 786	34 174
6 personnes	24 766	28 624	31 324	31 817	37 773
7 personnes ou plus	27 126	31 351	34 308	34 848	41 372
2003					
1 personne	10 718	12 389	13 558	13 771	16 348
2 personnes	13 079	15 118	16 544	16 803	19 948
3 personnes	16 542	19 120	20 924	21 252	25 230
4 personnes	20 603	23 814	26 061	26 469	31 424
5 personnes	23 028	26 616	29 127	29 584	35 122
6 personnes	25 453	29 418	32 193	32 699	38 820
7 personnes ou plus	27 878	32 220	35 259	35 814	42 519
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

**Tableaux : seuils de faible revenu (Base 1992) 1994
à 2003 avant impôt**

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 AVANT IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
1994					
1 personne	11 410	13 086	14 063	14 162	16 511
2 personnes	14 263	16 357	17 579	17 702	20 639
3 personnes	17 739	20 343	21 863	22 016	25 668
4 personnes	21 472	24 626	26 465	26 650	31 071
5 personnes	24 003	27 527	29 583	29 791	34 731
6 personnes	26 533	30 428	32 702	32 931	38 393
7 personnes et plus	29 064	33 329	35 820	36 072	42 054
1995					
1 personne	11 661	13 373	14 372	14 473	16 874
2 personnes	14 576	16 716	17 965	18 091	21 092
3 personnes	18 129	20 790	22 343	22 500	26 232
4 personnes	21 944	25 167	27 046	27 235	31 753
5 personnes	24 530	28 132	30 233	30 445	35 494
6 personnes	27 116	31 096	33 420	33 654	39 236
7 personnes et plus	29 702	34 061	36 607	36 864	42 978
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 AVANT IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
1996					
1 personne	11 839	13 577	14 591	14 694	17 132
2 personnes	14 799	16 971	18 239	18 367	21 414
3 personnes	18 406	21 107	22 684	22 844	26 633
4 personnes	22 279	25 551	27 459	27 651	32 238
5 personnes	24 905	28 562	30 695	30 910	36 036
6 personnes	27 530	31 571	33 930	34 168	39 835
7 personnes et plus	30 156	34 581	37 166	37 427	43 634
1997					
1 personne	12 030	13 796	14 827	14 931	17 409
2 personnes	15 038	17 245	18 534	18 664	21 760
3 personnes	18 703	21 448	23 050	23 213	27 063
4 personnes	22 639	25 964	27 903	28 098	32 759
5 personnes	25 307	29 023	31 191	31 409	36 618
6 personnes	27 975	32 081	34 478	34 720	40 479
7 personnes et plus	30 643	35 140	37 766	38 032	44 339
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 AVANT IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
1998					
1 personne	12 142	13 924	14 965	15 070	17 571
2 personnes	15 178	17 405	18 706	18 837	21 962
3 personnes	18 877	21 647	23 264	23 429	27 315
4 personnes	22 849	26 205	28 162	28 359	33 063
5 personnes	25 542	29 293	31 481	31 701	36 958
6 personnes	28 235	32 379	34 798	35 043	40 855
7 personnes et plus	30 928	35 467	38 117	38 385	44 751
1999					
1 personne	12 361	14 176	15 235	15 341	17 886
2 personnes	15 450	17 720	19 044	19 176	22 357
3 personnes	19 216	22 037	23 683	23 849	27 805
4 personnes	23 260	26 677	28 669	28 869	33 658
5 personnes	26 002	29 820	32 047	32 272	37 624
6 personnes	28 743	32 962	35 425	35 674	41 590
7 personnes et plus	31 485	36 105	38 803	39 076	45 556
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 AVANT IMPÔT

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
2000					
1 personne	12 696	14 561	15 648	15 757	18 371
2 personnes	15 870	18 201	19 561	19 697	22 964
3 personnes	19 738	22 635	24 326	24 497	28 560
4 personnes	23 892	27 401	29 448	29 653	34 572
5 personnes	26 708	30 629	32 917	33 148	38 646
6 personnes	29 524	33 857	36 387	36 642	42 719
7 personnes et plus	32 340	37 085	39 857	40 137	46 793
2001					
1 personne	13 021	14 933	16 048	16 160	18 841
2 personnes	16 275	18 666	20 060	20 200	23 551
3 personnes	20 242	23 214	24 948	25 123	29 290
4 personnes	24 502	28 101	30 200	30 411	35 455
5 personnes	27 390	31 412	33 758	33 995	39 633
6 personnes	30 278	34 722	37 317	37 579	43 811
7 personnes et plus	33 166	38 033	40 875	41 163	47 988
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

Seuils de faible revenu (base de 1992) 1994 à 2003 AVANT IMPÔT

Taille de la communauté					
Taille de l'unité familiale	Régions rurales		Régions urbaines		
		Moins de 30 000 habitants*	30 000 à 99 999	100 000 à 499 999	500 000 et plus
2002					
1 personne	13 311	15 267	16 407	16 521	19 261
2 personnes	16 639	19 083	20 508	20 651	24 077
3 personnes	20 694	23 732	25 505	25 684	29 944
4 personnes	25 050	28 729	30 875	31 090	36 247
5 personnes	28 002	32 113	34 512	34 754	40 518
6 personnes	30 954	35 498	38 150	38 418	44 789
7 personnes et plus	33 907	38 882	41 788	42 082	49 060
2003					
1 personne	13 680	15 690	16 862	16 979	19 795
2 personnes	17 100	19 612	21 077	21 224	24 745
3 personnes	21 268	24 390	26 213	26 396	30 774
4 personnes	25 744	29 526	31 731	31 952	37 253
5 personnes	28 778	33 004	35 469	35 718	41 642
6 personnes	31 813	36 482	39 208	39 483	46 031
7 personnes et plus	34 847	39 960	42 947	43 249	50 421
*Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).					

**Tableaux : mesures de faible revenu après impôt,
1992 à 2001**

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 APRÈS IMPÔT

1992

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	10 239	14 335	17 406	20 478	23 550	26 621
2	14 335	17 406	20 478	23 550	26 621	29 693
3	18 430	21 502	24 574	27 645	30 717	
4	22 526	25 598	28 669			
5	26 621	29 693				
6	30 717					

1993

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	10 096	14 134	17 163	20 192	23 221	26 250
2	14 134	17 163	20 192	23 221	26 250	29 278
3	18 173	21 202	24 230	27 259	30 288	
4	22 211	25 240	28 269			
5	26 250	29 278				
6	30 288					

1994

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	10 382	14 535	17 649	20 764	23 879	26 993
2	14 535	17 649	20 764	23 879	26 993	30 108
3	18 688	21 802	24 917	28 031	31 146	
4	22 840	25 955	29 070			
5	26 993	30 108				
6	31 146					

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 APRÈS IMPÔT

1995

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	10 537	14 752	17 913	21 074	24 235	27 396
2	14 752	17 913	21 074	24 235	27 396	30 557
3	18 967	22 128	25 289	28 450	31 611	
4	23 181	26 343	29 504			
5	27 396	30 557				
6	31 611					

1996

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	10 746	15 044	18 268	21 492	24 716	27 940
2	15 044	18 268	21 492	24 716	27 940	31 163
3	19 343	22 567	25 790	29 014	32 238	
4	23 641	26 865	30 089			
5	27 940	31 163				
6	32 238					

1997

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	11 005	15 407	18 709	22 010	25 312	28 613
2	15 407	18 709	22 010	25 312	28 613	31 915
3	19 809	23 111	26 412	29 714	33 015	
4	24 211	27 513	30 814			
5	28 613	31 915				
6	33 015					

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 APRÈS IMPÔT

1998

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	11 442	16 019	19 451	22 884	26 317	29 749
2	16 019	19 451	22 884	26 317	29 749	33 182
3	20 596	24 028	27 461	30 893	34 326	
4	25 172	28 605	32 038			
5	29 749	33 182				
6	34 326					

1999

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	11 960	16 744	20 332	23 920	27 508	31 096
2	16 744	20 332	23 920	27 508	31 096	34 684
3	21 528	25 116	28 704	32 292	35 880	
4	26 312	29 900	33 488			
5	31 096	34 684				
6	35 880					

2000

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 468	17 455	21 196	24 936	28 676	32 417
2	17 455	21 196	24 936	28 676	32 417	36 157
3	22 442	26 183	29 923	33 664	37 404	
4	27 430	31 170	34 910			
5	32 417	36 157				
6	37 404					

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 APRÈS IMPÔT

2001

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	13 243	18 540	21 189	25 162	29 135	33 108
2	18 540	22 513	26 486	30 459	34 432	38 405
3	23 837	27 810	31 783	35 756	39 729	
4	29 135	33 108	37 080			
5	34 432	38 405				
6	39 729					

Tableaux mesures de faible revenu avant impôt 1992 à 2001

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 AVANT IMPÔT

1992

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 178	17 049	20 703	24 356	28 009	31 663
2	17 049	20 703	24 356	28 009	31 663	35 316
3	21 920	25 574	29 227	32 881	36 534	
4	26 792	30 445	34 098			
5	31 663	35 316				
6	36 534					

1993

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 011	16 815	20 419	24 022	27 625	31 229
2	16 815	20 419	24 022	27 625	31 229	34 832
3	21 620	25 223	28 826	32 430	36 033	
4	26 424	30 028	33 631			
5	31 229	34 832				
6	36 033					

1994

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 299	17 219	20 908	24 598	28 288	31 977
2	17 219	20 908	24 598	28 288	31 977	35 667
3	22 138	25 828	29 518	33 207	36 897	
4	27 058	30 748	34 437			
5	31 977	35 667				
6	36 897					

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 AVANT IMPÔT

1995

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 532	17 545	21 304	25 064	28 824	32 583
2	17 545	21 304	25 064	28 824	32 583	36 343
3	22 558	26 317	30 077	33 836	37 596	
4	27 570	31 330	35 090			
5	32 583	36 343				
6	37 596					

1996

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 652	17 713	21 508	25 304	29 100	32 895
2	17 713	21 508	25 304	29 100	32 895	36 691
3	22 774	26 569	30 365	34 160	37 956	
4	27 834	31 630	35 426			
5	32 895	36 691				
6	37 956					

1997

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	12 987	18 182	22 078	25 974	29 870	33 766
2	18 182	22 078	25 974	29 870	33 766	37 662
3	23 377	27 273	31 169	35 065	38 961	
4	28 571	32 468	36 364			
5	33 766	37 662				
6	38 961					

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 AVANT IMPÔT

1998

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	13 606	19 048	23 130	27 212	31 294	35 376
2	19 048	23 130	27 212	31 294	35 376	39 457
3	24 491	28 573	32 654	36 736	40 818	
4	29 933	34 015	38 097			
5	35 376	39 457				
6	40 818					

1999

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	14 088	19 723	23 950	28 176	32 402	36 629
2	19 723	23 950	28 176	32 402	36 629	40 855
3	25 358	29 585	33 811	38 038	42 264	
4	30 994	35 220	39 446			
5	36 629	40 855				
6	42 264					

2000

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	14 734	20 628	25 048	29 468	33 888	38 308
2	20 628	25 048	29 468	33 888	38 308	42 729
3	26 521	30 941	35 362	39 782	44 202	
4	32 415	36 835	41 255			
5	38 308	42 729				
6	44 202					

Mesures de faible revenu selon le type de famille de 1992 à 2001 AVANT IMPÔT

2001

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants					
	0	1	2	3	4	5
1	15 470	21 658	24 752	29 393	34 034	38 675
2	21 658	26 299	30 940	35 581	40 222	44 863
3	27 846	32 487	37 128	41 769	46 410	
4	34 034	38 675	43 316			
5	40 222	44 863				
6	46 410					

À propos de la pauvreté et du faible revenu

Ivan P. Fellegi, Statisticien en chef du Canada

Tout récemment, les médias ont traité de façon exhaustive des seuils de faible revenu de Statistique Canada et de leur lien avec la mesure de la pauvreté. Le débat gravite autour de l'utilisation des seuils de faible revenu comme seuils de pauvreté, même si Statistique Canada affirme clairement depuis leur diffusion, il y a plus de 25 ans, qu'ils n'en sont pas. Étant donné la grande attention dont cette question fait l'objet depuis quelque temps, Statistique Canada a saisi l'occasion de réitérer sa position sur le sujet.

Bien des gens et des organisations, tant au Canada qu'à l'étranger, veulent tout naturellement savoir combien de personnes et de familles vivent dans la «pauvreté» et comment leur nombre évolue. Devant ce besoin, différents groupes ont, à différents moments, élaboré des mesures diverses censées diviser la population en deux groupes : les gens pauvres et ceux qui ne le sont pas.

Malgré ces efforts, aucune définition de la pauvreté n'a encore été acceptée à l'échelle internationale, contrairement à d'autres mesures comme celle de l'emploi, du chômage, du produit intérieur brut, des prix à la consommation et du commerce international notamment. Cela n'est pas surprenant étant donné l'absence d'un consensus à l'échelle internationale sur ce qu'est la pauvreté et comment on devrait la mesurer. Un tel consensus a précédé l'établissement de toutes les autres normes internationales.

L'absence d'une définition acceptée à l'échelle internationale indique en outre qu'on ne sait trop si une définition internationale normalisée devrait permettre de faire des comparaisons du bien-être entre les pays à la lumière d'une telle norme ou s'il y aurait lieu de fixer des seuils de pauvreté selon les normes en vigueur dans chaque pays.

Parmi les seuils de pauvreté proposés, il y a eu notamment des mesures relatives (vous êtes pauvre si vos moyens sont modestes comparativement à ceux d'autres personnes au sein de votre population) et des mesures absolues (vous êtes pauvre si vous n'avez pas les moyens d'acheter un panier particulier de biens et services jugés essentiels). Les deux approches font appel à des choix subjectifs et aboutissent forcément à des choix arbitraires.

Dans le cas du revenu relatif, la décision fondamentale à prendre consiste à déterminer quelle fraction du revenu global moyen ou médian constitue une situation de pauvreté. La moitié? Le tiers? Une autre proportion? Dans le cas du revenu absolu, on doit poser un nombre beaucoup plus grand de jugements individuels pour établir un seuil de pauvreté. Avant de calculer le revenu nécessaire à l'achat des «nécessités» de la vie, il faut d'abord décider de ce qui est une «nécessité» en matière de nourriture, d'habillement et de logement et d'une multitude d'autres achats allant des déplacements au matériel de lecture.

La difficulté sous-jacente tient au fait que la notion de pauvreté est intrinsèquement liée à l'atteinte d'un consensus social à un moment particulier dans un pays donné. Une personne qui s'en tire passablement bien selon les normes d'un pays en développement pourrait très bien être considérée comme désespérément pauvre au Canada. Et même à l'intérieur d'un pays, la perspective change avec le temps. Ainsi, un niveau de vie jugé acceptable au siècle dernier pourrait très bien sembler inacceptable aujourd'hui.

C'est le processus politique qui permet aux sociétés démocratiques d'obtenir des consensus sociaux sur des questions de nature intrinsèquement subjective. Or, ce processus ne relève certainement pas du bureau national de la statistique du Canada qui est fier de son objectivité et dont la crédibilité repose sur la mise en pratique de cette objectivité.

Au Canada, le Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social a été mis sur pied pour instaurer

une façon de définir et de mesurer la pauvreté. Créé par Développement des ressources humaines Canada et les ministres des services sociaux de diverses instances, ce groupe a proposé une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation — un panier dont les biens et services sont marqués d'un prix. Le seuil de pauvreté se fonderait sur le revenu nécessaire pour acheter les articles contenus dans ce panier.

Lorsque les gouvernements auront formulé une définition, Statistique Canada s'emploiera à estimer le nombre de personnes dites pauvres selon cette définition. Cette tâche serait certainement respectueuse de son mandat et de son souci d'objectivité. Entre-temps, Statistique Canada ne mesure pas et ne peut pas mesurer le seuil de «pauvreté» au Canada.

Depuis bon nombre d'années, Statistique Canada publie une série de mesures appelées «seuils de faible revenu ». Nous rappelons régulièrement et sans cesse la grande différence qu'il y a entre ces seuils et les mesures de la pauvreté. Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre.

Néanmoins, en l'absence d'une définition convenue de la pauvreté, ces statistiques ont été utilisées par de nombreux analystes pour étudier les caractéristiques des familles qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunies au Canada. Ces mesures nous ont permis de signaler d'importantes tendances telles que la composition changeante de ce groupe au fil des ans. Par exemple, les personnes âgées étaient de loin le groupe le plus fortement représenté dans la catégorie des personnes à «faible revenu» il y a 20 ou 30 ans, alors que, plus récemment, les familles monoparentales ayant à leur tête une femme ont vu leur proportion s'accroître de façon importante.

Ces faits et d'autres renseignements ont été considérés comme utiles par bien des gens du gouvernement et de l'extérieur de la fonction publique. Par conséquent, à l'issue d'une vaste consultation publique tenue par Statistique Canada il y a 10 ans, c'est presque à l'unanimité qu'on nous a demandé de continuer à publier nos analyses du faible revenu. De plus, en l'absence d'une méthodologie de rechange généralement acceptée, la majorité des personnes consultées ont insisté pour que nous continuions à utiliser nos définitions actuelles.

Faute d'un consensus social, sanctionné par l'appareil politique, sur les personnes qu'il y aurait lieu d'appeler «pauvres», certains groupes et individus utilisent les seuils de faible revenu de Statistique Canada comme une définition de facto de la pauvreté. Nous n'avons rien à redire tant et aussi longtemps que cela représente leur propre opinion de la façon dont la pauvreté devrait être définie au Canada : tout le monde a droit à ses idées. Mais cela ne représente certainement pas le point de vue de Statistique Canada sur la façon dont il conviendrait de définir la pauvreté.

Bibliographie

- Cotton, C., M. Webber et Y. Saint-Pierre (1999) «Devrait-on revoir les seuils de faible revenu ? Un document de travail», Statistique Canada, Série de documents de recherche – revenu, 75F0002M-IF-99009.
- Cotton, C et M. Webber (2000) «Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada», Statistique Canada, Série de documents de recherche – revenu, 75F0002M-IF-00011.
- Cotton, C. (2001) «Développements récents relativement aux seuils de faible revenu», Statistique Canada, Série de documents de recherche – revenu, 75F0002MIF2001003.
- Cotton, C., K. Bishop, P. Giles, P. Hewer et Y. Saint-Pierre (1999) «Comparaison des résultats de L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997: Mise à jour», Statistique Canada, Série de documents de recherche – revenu, 75F0002M-IF-99007.
- Cunningham, R., P. Lafrance, J. Rowland et J. Murray (1997) «Les données de L'EDTR relatives à la géographie et leur incidence sur les mesures de faible revenu», Statistique Canada, Série de documents de recherche – revenu ,75F0002M-IF-97009.
- Podoluck, J. R. (1967), Income of Canadians, 1961 monographie du recensement, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.
- Webber, M. (1998) «La mesure du faible revenu et de la pauvreté au Canada : une mise à jour», Statistique Canada, Série de documents de recherche – revenu, 75F0002M-IF-98013.
- Wolfson, M.C. et J. M. Evans (1989) «Seuil de faible revenu de Statistique Canada : problèmes et possibilités méthodologiques», Statistique Canada, Document de travail.